



**L'an deux mille vingt-trois et le 22 mars à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine.**

**ETAIENT PRESENTS** : Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Marion ORSATELLI (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puyméras), Laurent ROBERT (Rasteau), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu).

**ETAIENT EXCUSES** : Amélie NEVET-MOUTTET (Roaix).

**EXCUSES avec POUVOIRS** : Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine).

**ABSENTS** : Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Florence BERTRAND (Crestet), Roland RUEGG (Brantes).

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 03 2023**

1. **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 6 octobre 2022**
2. **Décisions communautaires**
3. **Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 (ROB)**
4. **Approbation des Comptes administratifs 2022**
5. **Approbation des Comptes de gestion 2022**
6. **Vote des Affectations de résultat**
7. **Attribution des fonds de concours**
8. **Déclaration d'utilité publique – ZAE (Extension ZA des Ecluses)**
9. **Vente du terrain – La Busserette situé à Vaison-La-Romaine**
10. **Vente de Terrain à la SAFER**
11. **Adhésion SYPP**
12. **Remplacement des délégués au PNR Ventoux**
13. **Création d'un Relais Vacances Vaison Ventoux (Partenariat CAF/MSA)**
14. **Renouvellement de l'adhésion au Clic Haut Vaucluse**
15. **Petite ville de demain (PVD)**
16. **Demande de subvention DSIL au titre de 2023 - Pôle Culture Jeunesse**
17. **Demande de subvention auprès de la DREAL au titre du 6ème appel à projet pour la Vélo Route de l'Ouvèze**
18. **Dépôt du permis de construire de la Micro Crèche de Rasteau**
19. **Dépôt du permis de construire du Pôle Culture Jeunesse**
20. **Motion de soutien à la crise Viticole**
21. **Questions Diverses**

Monsieur le Président accueille l'assemblée, constate que le quorum est réuni et cite les pouvoirs.

**Début des votes : 20 présents / 28 votants.**

Monsieur le Président, après avoir désigné Madame Chantal FRITSCH comme secrétaire de séance, s'adresse à l'assemblée afin de rappeler que la Communauté de Communes grâce à la rigueur et à la vigilance budgétaire mises en application dans sa gestion, peut continuer à envisager sereinement son développement, mais également pérenniser son soutien auprès de ses communes membres.

En effet, les communes sont lourdement impactées, par la baisse des dotations d'Etat, mais également par l'inflation qui touche tout un chacun d'entre nous. En réponse à ces constatations, la Communauté de Communes a souhaité porter une aide concrète à destination de ses communes. Ce soutien s'est concrétisé par la mise en place d'un fonds de concours, par la suppression du montant des attributions négatives des 3 dernières communes concernées, par la mise en place d'un soutien à l'ingénierie, permis grâce au recrutement d'une nouvelle directrice des services techniques pour un accompagnement optimal des communes.

Parallèlement, la Communauté de Communes Vaison Ventoux porte des projets collectifs structurants ambitieux, tels que la construction d'un Pôle Culture Jeunesse, d'une Micro Crèche sur la commune de Rasteau et de la Vélo Route. Ces actions et ces projets montrent bien le dynamisme de notre collectivité, contrairement à d'autres intercommunalités voisines qui voient leur développement mis en sommeil. La Communauté de Communes se positionne donc dans une logique de concertation, d'affirmation d'un certain nombre de cadres et d'objectifs. Le Conseil Communautaire de ce jour, par la présentation du compte administratif 2022, est donc un marqueur particulier de l'ambition que nous avons tous collectivement pour notre territoire.

Monsieur le Président, avant de proposer l'approbation du Procès-Verbal du dernier conseil communautaire, sollicite l'assemblée de pouvoir inscrire deux nouveaux points à l'ordre du jour de ce conseil, qui mettent en avant la dimension opérationnelle de la Communauté de Communes.

Le Premier point consiste à autoriser le Président à signer le permis de construire de la Micro Crèche sur RASTEAU.

**Approuvé à l'unanimité**

Le Second point consiste à autoriser le Président à signer le permis de construire du Pôle Culture Jeunesse.

**Approuvé à l'unanimité**

Après avoir proposé aux voix l'inscription de ces deux nouveaux points, le Président remercie l'assemblée d'avoir approuvé leur intégration.

## 1-Approbation du Procès-Verbal du 6 octobre 2022

**Approuvé à l'unanimité**

### 2-Décision Communautaire

#### 2.1 Virement de Crédits Budget Principal

L'article L2322-1 du CGCT prévoit que l'exécutif peut porter au budget des crédits pour dépenses imprévues tant en section de Fonctionnement qu'en section d'investissement. Les crédits sont destinés à permettre de faire face à des dépenses non inscrites initialement au budget.

A ce titre, les crédits peuvent être employés par l'ordonnateur qui doit prendre une décision portant virement de crédits des comptes 022 en fonctionnement au compte d'imputation de la dépense engagée.

Il convient donc en section de fonctionnement au Service GEMAPI, de procéder aux écritures suivantes

- Prélèvement au compte 022 de 15 228 €
- Crédit au chapitre 14 - article 7391178 de 15 228 €

**Prend acte**

#### 2.2 Renouvellement du Bail Escapade

La communauté de communes Vaison Ventoux loue à la société Escapade des locaux situés sur la commune de Vaison-la-Romaine afin d'héberger l'Ecole intercommunale de Musique et de Danse. Chaque année, un bail définissant les conditions de location des salles du « MOULIN DE CESAR » est signé entre l'intercommunalité et la société Escapade.

Les caractéristiques du bail 2023 sont les suivantes :

- **LOYER** (révisé proportionnellement aux variations de l'indice INSEE) :  
Soit, 21 977.80 € TTC par an avec une utilisation des locaux sur 10 mois
- **PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ELECTRICITE ET DE CHAUFFAGE** : Pour une partie des salles utilisées par l'Ecole de Musique, les frais d'électricité et de chauffage sont payés au réel sur la base de relevés fournis par le centre Escapade.
- Participation de la Communauté de Communes Vaison Ventoux à hauteur de 4200 litres de fuel par an.

**Prend acte**

### 2.3 Prolongation contrat type de reprise option filière verre

La Communauté de Communes Vaison Ventoux a recours à la société O-I France SAS dans le cadre de l'option « Reprise Filière » depuis janvier 2018.

Suite à la décision de l'Etat de prolonger d'un an l'agrément de CITEO par arrêté du 15 mars 2022 et du 30 septembre 2022, il a été prolongé parallèlement le contrat avec notre prestataire O-I France SAS pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2023.

**Prend acte**

### 2.4 Signature d'un contrat CITEO – Emballages

Monsieur le président rappelle que la société VEOLIA assurait jusqu'à ce jour le recyclage des matières plastiques sur le territoire Vaison Ventoux. Toutefois au regard de l'extension des consignes de Tri et la modification du cahier des charges par arrêté en date du 15 mars 2022, ce prestataire n'est plus en mesure de récupérer ces déchets à la sortie du centre de Tri de Vedène.

Ce centre de tri ne permettant plus d'effectuer depuis le 1er novembre qu'un tri simplifié des emballages plastiques, dit modèle transitoire. Un contrat de reprise des matières plastiques a donc été signé avec la société CITEO, destiné à organiser de manière transitoire la reprise des déchets d'emballage ménagers plastiques. Ce partenariat transitoire avec la société CITEO prendra fin au 1er mars 2023, car les emballages concernés seront redirigés vers le centre de tri de Lansargues

**Prend acte**

### 2.5 Demande de Subvention FNADT pour les études projet TOURISME

L'Office de tourisme intercommunal Vaison Ventoux souhaite mettre en place une stratégie de communication et de marketing touristique durable.

L'estimatif prévisionnel des dépenses relatives aux études s'élève à 39 390 €, il est donc proposé de solliciter une subvention FNADT auprès de l'état, à hauteur de 80 % soit 31 512 €.

**Prend acte**

### 3-Présentation du Rapport d'orientation budgétaire 2023 (ROB)

Jean-François PERILHOU donne la parole à Roger ROSSIN pour la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

Monsieur Roger ROSSIN indique que les éléments ont été soumis en Commission Finances et en Bureau des Maires.

#### Éléments de contexte :

Années 2022/2023

- Des perspectives moins incertaines que les années précédentes du fait de la lisibilité des ressources attendues
- Des charges liées aux contraintes réglementaires toujours en hausse
- Cependant, une démarche de maîtrise des coûts de fonctionnement qui fait ses preuves

#### En termes de fiscalité :

- Bonne dynamique des montants de reversement de la fraction de TVA
- Progression de nos bases de fiscalité
- CFE : en hausse, ce qui traduit le dynamisme du tissu économique de notre territoire
- Baisse du FPIC amorcée
- Nette progression du produit de Taxe de Séjour

Pour la première fois, grâce aux efforts et aux idées impulsés par l'Office de tourisme Intercommunal celui-ci développe sa visibilité et sa lisibilité tout en assurant sa stabilité et son équilibre financière.

#### Éléments de contexte Dépenses

Malgré un contexte plutôt favorable sur le volet recettes, sur le volet dépenses il y a des hausses auxquelles on ne pourra pas se soustraire.

- Hausse des coûts de traitement des déchets (nouveau marché, TGAP),
- Hausse des prix du carburant et de l'énergie,
- Hausse des salaires (revalorisation du point d'indice, hausse du SMIG),
- Prise de compétence Eau et assainissement (études préalables),
- Nouvelles directives sur les taux d'encadrement en crèche (+1,75 ETP de personnel qualifié).

Cependant maîtrise des dépenses de fonctionnement sur le Chapitre 11 et le Chapitre 12

#### Concernant les grandes orientations identifiées pour le mandat

- Vélo-route, le plan de financement est rehaussé avec une demande de subvention auprès de la DREAL avec un reste à charge pour la collectivité de 300 000€,

- Pôle culture jeunesse, le projet est lancé, la maîtrise d'œuvre a été retenue pour une livraison du bâtiment pour l'été 2025,
- Micro-crèche Rasteau, le permis de construire va être déposé,
- Réhabilitation Décharge à gravats : terminée
- Pôle de Valorisation des déchets (nouvelle déchetterie permettant de minimiser les impacts des coûts de traitement) : en attente de solution foncière sur la ville de Vaison. Il a été proposé de réfléchir à la création de deux mini déchetteries qui permettront de délester la déchetterie de Vaison-La-Romaine pour faire face aux difficultés financières rencontrées,

Cette initiative exprime aussi toute la flexibilité dont nous faisons preuve par rapport à la réalité opérationnelle de notre bassin de vie. Nous avons là, une valeur ajoutée afin de renforcer notre notoriété et notre reconnaissance, auprès de chaque administré.

### Le soutien au développement du territoire

#### **Les enjeux :**

- Accompagner l'évolution économique du territoire (tourisme, transition écologique, THD...) à travers le développement de la Zone d'Activité de Sablet, Mollans qui va bientôt arriver, ainsi que la ZA des Ecluses de Vaison-la-Romaine.
- Répondre aux défis socio-démographiques du territoire (habitat, cadre de vie, mobilité...)
- S'inscrire dans les stratégies de Partenariat (Etat Région Département...)

#### **Les actions :**

- Le PLH (Diagnostic validé, définition de la stratégie finalisée au printemps et arrêt du programme en fin d'année)
- Le soutien à la stratégie de développement économique
  - filière végétal, formation post bac en cours de définition émergence
  - filière vélo
  - étude tiers lieu en cours
- CRTE

### La solidarité avec les communes

- Pacte de gouvernance,
- FPIC des communes,
- Fonds de concours pour soutenir les projets des communes à l'investissement,
- Réexamen des AC, six communes étaient carencées. Au titre de la solidarité avec les communes depuis 2022, ces communes n'ont plus à verser l'attribution de compensation négative. Nous nous sommes engagés à réexaminer les AC pour les communes restantes lors d'une CLECT qui aura lieu fin 2023,
- Mi-temps ingénierie pour les projets communaux.

### D'autres dépenses attendues en Investissement :

- Renouvellement des équipements des services urbains (bacs, colonnes à verre, bennes OM et balayeuse...) et des autres services
- Collecte du carton et du verre, transport des DMS, en régie directe par nos services (acquisition de conteneurs et de véhicules)
- Composteurs collectifs
- Site internet

- Travaux de bâtiments dans les différentes structures
- GEMAPI, montée en puissance des appels de fonds dès 2023 par le SMOP et le SIAA

### Stratégie budgétaire pour le mandat : (scindée sur 2 périodes)

On arrive à la fin de la première période :

#### **Période 2021 -> 2023 : mise en place politique nouvelle**

- o Budget 2021 fondateur du nouveau mandat
- o Prospective budgétaire sur 3 ans
- o Réaliser les projets urgents jugés indispensables
- o Pacte de gouvernance

Notamment au travers de :

- L'absence de hausse de fiscalité, en soutien au tissu économique
- La Maitrise des dépenses de fonctionnement
- La stratégie qui respecte les 3 piliers :
  - o Investissements structurants
  - o Solidarité avec les communes
  - o Développement du territoire

#### **Période 2024 -> 2026 :**

- o Analyse des résultats
- o Nouvelle prospective

Par la suite, Monsieur ROSSIN présente le PPI – Plan Pluriannuel d'Investissement

Libellé	BUDGET PRINCIPAL			PPI 2023/2024							
	MONTANT TTC	MONTANT HT	RBT FCTVA	subventions obtenues			auto financement	2023	2024	2025	
				TOTAL	2023	2024					2025
VELOROUTE	2 344 800	1 954 000	384 641	1 302 400	195 000	900 000	207 400	657 759	295 000	1 359 000	690 800
AAP Parkings connectés	192 000	160 000	31 496	160 504		160 504		0		192 000	
ETUDES STRATEGIE DECHETS	28 905	28 905	0	47 501	47 501			- 18 596	28 905		
LOGICIEL DES SERVICES (SOFTWARE)	11 575	9 646	1 899	0	0			9 676	11 575		
EQUIPEMENT INFORMATIQUE (HARDWARE) ET TELEPHONE	25 000	20 833	4 101	0	0			20 899	25 000		
SITE INTERNET	40 000	33 333	6 562	0	0			33 438	0	40 000	0
TRES HAUT DEBIT	264 741	264 741	0	0	0			264 741	119 541	72 600	72 600
MICRO CRECHE RASTEAU	820 000	683 333	134 513	522 800	21 600	228 000	273 200	162 687	70 000	650 000	100 000
DECHARGE DU RASTELET	95 400	79 500	15 649	103 113	103 113			- 23 362	95 400	0	0
AAP BIO DECHETS COMPOSTAGE	55 768	46 473	9 148	53 712	24 912	14 400	14 400	- 7 092	15 768	20 000	20 000
EQUIPEMENT RECURRENT DES SERVICES hors om	90 000	75 000	14 764	0				75 236	30 000	30 000	30 000
EQUIPEMENTS ORDURES MENAGERES	90 000	75 000	14 764	0				75 236	30 000	30 000	30 000
VEHICULES OM	482 740	402 283	79 189	200 225	97 500	102 725		203 326	235 100	247 640	0
BALAYEUSE	256 532	213 777	42 082	0				214 450	256 532	0	0
REGIE COLLECTE VERRE ET CARTONS	600 080	500 067	98 437	0				501 643	270 080	330 000	0
POLE CULTURE JEUNESSE	7 100 000	5 916 667	1 164 684	4 020 800	1 030 000	2 013 800	977 000	1 914 516	1 100 000	4 000 000	2 000 000
PLH	20 000	20 000	0	0				20 000	20 000	0	0
TRAVAUX BATIMENTS	100 000	83 333	16 404	0				83 596	50 000	25 000	25 000
SECURISATION	10 000	8 333	1 640	0				8 360	10 000	0	0
CENTRE DE LOISIRS	16 800	14 000	2 756	30 292	30 292			- 16 248	16 800	0	0
ZA existantes	75 000	62 500	12 303	0				62 697	25 000	25 000	25 000
FOND DE CONCOURS	674 500	674 500	0	0				674 500	314 500	180 000	180 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 393 841</b>	<b>11 326 225</b>	<b>2 035 930</b>	<b>6 441 347</b>	<b>1 549 918</b>	<b>3 419 429</b>	<b>1 472 006</b>	<b>4 917 464</b>	<b>3 019 201</b>	<b>7 201 240</b>	<b>3 173 400</b>
Balement des dépenses en TTC par année	13 393 841								3 019 201	7 201 240	3 173 400
Balement des dépenses hors FCTVA par année	11 358 811								2 603 154	6 061 385	2 694 272
Balement des recettes par année	6 441 347				1 549 918	3 419 429			1 549 918	3 419 429	1 472 000
Part de l'autofinancement par année	4 917 464								1 053 236	2 641 956	1 222 272
Part de l'emprunt par année	2 500 000								2 500 000	0	0



BUDGET ANNEXE OTI										
Libellé	MONTANT TTC	MONTANT HT	RBT FCTVA	subventions obtenues			auto financement	2023	2024	2025
				TOTAL	2023	2024				
OTI	78 000	65 000	12 795	0			65 205	40 000	23 000	15 000
CHEMIN DES CHAPELLES	79 000	65 833	12 959	52 381	26 000	26 381	0	13 660	40 000	39 000
<b>TOTAL</b>	<b>157 000</b>	<b>130 833</b>	<b>25 754</b>	<b>52 381</b>		<b>26 381</b>	<b>0</b>	<b>78 865</b>	<b>80 000</b>	<b>62 000</b>
Etalement des dépenses en TTC par année	157 000							80 000	62 000	15 000
Etalement des dépenses hors FCTVA par année	131 246							66 877	51 830	12 539
Etalement des recettes par année	52 381			52 381	26 000	26 381	0	26 000	26 381	0
Part de l'autofinancement par année	78 865							40 877	25 449	12 539

Jean-François PERILHOU remercie les services pour leur travail et leur implication.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Joël BOUFFIES – Vice-Président en charge des Ressources Humaines, afin de présenter le Bilan RH pour l'exercice 2022.

#### Résultat budgétaire de l'année :

MOIS	NB D'AGENTS (14 à 20h et 1 à 16h)		SITUATION BUDGETAIRE				Ecart cumulé	Ecart coef	ETP	
	2021	2022	2021		2022				2021	2022
				Coef pondérateur		Coef pondérateur				
JANVIER	162	163	430 293,89	0,93	435 471,59	0,88	5 177,70	0,05	137,04	136,08
FEVRIER	163	167	436 138,36	0,95	441 727,25	0,90	10 766,59	0,10	138,28	138,87
MARS	159	163	432 659,95	0,94	446 551,62	0,91	24 658,26	0,13	135,98	137,57
AVRIL	157	175	428 543,67	0,93	456 062,62	0,92	52 177,21	0,14	128,50	137,13
MAI	158	176	424 883,39	0,92	457 619,56	0,93	84 913,38	0,13	134,19	143,31
JUIN	164	171	533 137,37	1,16	533 794,98	1,08	85 570,99	0,21	139,74	140,57
JUILLET	186	197	490 756,09	1,06	508 231,26	1,03	103 046,16	0,24	157,87	162,26
AOUT	185	194	471 900,52	1,02	556 888,55	1,13	188 034,19	0,13	155,69	174,31
SEPTEMBRE	175	194	442 252,68	0,96	489 543,61	0,99	235 325,12	0,10	138,71	149,19
OCTOBRE	159	172	442 596,02	0,96	497 515,08	1,01	290 244,18	0,05	138,06	149,69
NOVEMBRE	166	176	560 721,20	1,22	571 699,05	1,16	301 222,03	0,11	140,81	146,91
DECEMBRE	159	174	440 556,47	0,96	523 456,13	1,06	384 121,69	0,01	136,78	149,47
<b>TOTAL</b>			<b>5 534 439,61</b>		<b>5 918 561,30</b>					

Il débute sa présentation en précisant que le service des ressources humaines a mis en place un coefficient pondérateur lui permettant de suivre les dépenses réalisées mois par mois.

En 2022, le budget prévisionnel s'élevait à **5 613 074 €**.

En fin d'exercice, le budget réalisé s'élève à : **5 918 561,30 €** laissant apparaître une augmentation de **305 487,30 €**.

Ce dépassement budgétaire peut s'expliquer de plusieurs manières au regard du contexte COVID sur lequel le budget prévisionnel avait été établi, mais également au regard des ajustements et dossiers structurels liés au fonctionnement des services.

÷

- **Augmentation du point d'indice** : Un coût supplémentaire de 90 000 € pour 6 mois d'exercice, qu'il faudra prendre en compte à hauteur 180 000 € au budget de 2023.
- **Augmentation des Emplois Temps Plein** : + 3.75 ETP en plus des 3.25 ETP prévus au budget prévisionnel. Ce besoin supplémentaire se justifie par :
  - Un fonctionnement des structures revenu à la normale après les épisodes Covid, entraînant une augmentation des recrutements sur le CLSH et le Club Jeunes au regard de la hausse de fréquentation de ces services.
  - Un absentéisme lié au Covid qui reste présent, aux maladies longue durée, aux accidents de travail entraînant des besoins de remplacement,
- **Le reclassement** : Suite à la réforme il a été procédé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au reclassement des agents de la catégorie C, et au reclassement d'une partie des agents de la catégories B,
- **Les dossiers disciplinaires** : Le service des RH a traité :
  - 2 dossiers qui ont été rattachés au conseil de discipline du Centre de Gestion,
  - Une sanction du 2<sup>ème</sup> groupe, 15 jours d'exclusion de fonction.
  - Une sanction du 3<sup>ème</sup> groupe, 16 jours d'exclusion de fonction.
- **Protection fonctionnelle** : Suite à un contentieux entre deux agents entraînant un dépôt de plainte, les deux agents ont fait la demande d'une protection fonctionnelle. Afin d'attribuer cette protection fonctionnelle, la collectivité a mené une enquête administrative en interne en date du 28 et 29 juillet 2022. Celle-ci a permis d'accorder la protection fonctionnelle à la personne mise en cause et de rejeter la demande de protection de la plaignante.

### **Perspectives 2023 :**

- **RIFSEEP** : Il s'agit du régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, c'est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Il va permettre de performer le travail dans la fonction publique.
- **Bilan social** : Le bilan social va être réalisé malgré le délai dépassé. Une étude budgétaire sur des logiciels de gestion RH performants est en cours. Il serait nécessaire de l'acquiescer avant la réalisation du prochain bilan social (en 2024 sur l'année 2023).

- **Protocole de grève** : Le protocole de grève est à un stade bien avancé, la dernière étape est de recenser les effectifs minimums au sein de chaque service.
- **RPS** : Il s'agit des risques induits par le travail, que ce soit physique ou psychologique. Il sera intéressant de prévoir des dispositifs tel qu'une psychologue du travail/ Médiateur. Pour cette étude, la collectivité doit lancer un appel d'offre afin d'avoir recours à un cabinet de consultation RH pour la partie : recensement, dialogue avec les syndicats et agents.
- **Pôle assistance de remplacement** :  
**Présentation du contexte** : Dans les petites communes, lorsqu'un agent est absent sur une durée longue, cela pénalise fortement le fonctionnement de la commune.

**Pour répondre à cette problématique** Monsieur BOUFFIES propose de faire un recensement des compétences dont disposent les communes. Ce diagnostic permettra de connaître les ressources disponibles ainsi que les différentes disponibilités de chacun.

L'idée clé est de mettre en avant l'esprit solidaire des communes entres elles. La mise en place de ce pôle repose sur le principe du volontariat avec l'autorisation du maire, sous forme de mise à disposition d'un agent. La rémunération de celui-ci est prise en charge par la commune d'accueil, qui remboursera la collectivité d'origine de l'agent.

#### **Les étapes du projet du pôle :**

- Formaliser le projet.
- Recenser par mail les volontaires,
- Avoir un vivier de candidatures par commune afin de pouvoir répondre au besoin de remplacement.
- 

**Monsieur le Président** remercie Monsieur BOUFFIES pour sa présentation ainsi que le service des Ressources Humaines.

#### **4-Approbation des Comptes administratifs 2022 ([Annexe 2](#))**

**Monsieur le Président** laisse la parole à Roger ROSSIN, Vice-Président en charge des finances. Roger ROSSIN rappelle tout d'abord la structure du budget intercommunal, composé d'un budget principal et de 7 budgets annexes, puis présente les comptes administratifs.

# STRUCTURE DU BUDGET INTERCOMMUNAL

2

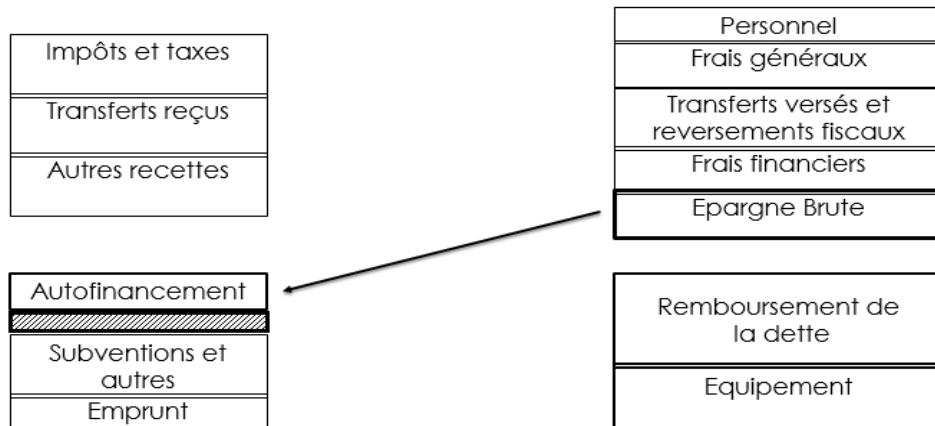
## 1 BUDGET PRINCIPAL

### 7 BUDGETS ANNEXES:

- Office de Tourisme Intercommunal
- Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Zone d'Activités de Cairanne
- Zone d'Activités de Sablet
- Zone d'Activités d'Entrechaux
- Zone d'Activités de Roaix - Vaison
- Zone d'Activités de Saint Romain en Viennois

# RAPPEL DE LA STRUCTURE DU BUDGET INTERCOMMUNAL

3



## RECAPITULATIF DES BUDGETS

4

### RESULTATS CA 2022

	FONCTIONNEMENT		RESULTAT	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	13 120 141,61 €	13 265 225,72 €	145 084,11 €	1 387 162,22 €	1 322 716,11 €
OFFICE DE TOURISME	637 035,89 €	676 144,25 €	39 108,36 €	26 847,04 €	23 898,93 €
SPANC	19 020,08 €	9 110,00 €	- 9 910,08 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>13 776 197,58 €</b>	<b>13 950 479,97 €</b>	<b>174 282,39 €</b>	<b>1 414 009,26 €</b>	<b>1 346 615,04 €</b>

## RESULTATS CUMULES des ZA DE L'EXERCICE 2022

5

	RESULTATS CUMULES		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
ZA SABLET	2 475 388,96 €	2 280 347,44 €	-195 041,52
ZA CAIRANNE	29 545,80 €		-29 545,80
ZA ROAIX VAISON	1 594 273,38 €	1 451 042,84 €	-143 230,54
ZA ENTRECHAUX	73 878,95 €		-73 878,95
ZA SAINT ROMAIN EN VIENNOIS	2 160 677,60 €	2 256 321,49 €	95 643,89
	RESULTATS HORS OPERATIONS DE STOCK		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
ZA SABLET	1 208 101,72 €	1 013 060,20 €	-195 041,52
ZA CAIRANNE	29 545,80 €		-29 545,80
ZA ROAIX VAISON	566 767,54 €	423 537,00 €	-143 230,54
ZA ENTRECHAUX	73 878,95 €	- €	-73 878,95
ZA SAINT ROMAIN EN VIENNOIS	63 577,97 €	159 221,86 €	95 643,89

Approuvé à l'unanimité

## RESULTAT CA 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

6

<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résultat de l'exercice : + 145 084,11 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Résultat de l'exercice : - 64 446,11 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépenses : 238 320 €</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Excédent année n-1: 2 352 812,42 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Excédent année n-1 : 271 319,29 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recettes : 185 031 €</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résultat de clôture : + 2 497 896,53 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Résultat de clôture : + 206 873,18 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Résultat définitif : + 153 584,18 €</li></ul>

Proposition d'affectation de résultat : 0 €  
Excédent de fonctionnement à reprendre au B.P 2023 : 2 497 896,53 €

Approuvé à l'unanimité

## RESULTAT CA 2022 DU BUDGET DE L'O.T.I

7

<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résultat de l'exercice: + 39 108,36 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Résultat de l'exercice: - 2 908,11€</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépenses: 8 095 €</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Excédent année n-1: 108 782,31€</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Excédent année n-1: 103 993,02 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recettes: 2 449 €</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résultat de clôture: + 147 890,67€</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Résultat de clôture: + 101 044,91 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Résultat définitif: + 95 398,91 €</li></ul>

Excédent de fonctionnement à reprendre au B.P 2023 : 147 890,67 €

Pour la première année, le Budget de l'Office de Tourisme ne fait pas l'objet d'un abondement de la part du budget général. Le SPANC, lui, est structurellement déficitaire du fait que nous faisons actuellement appel à des prestataires pour l'instruction de nos dossiers.

Approuvé à l'unanimité

## RESULTAT CA 2021 DU BUDGET SPANC

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 9 910,08 €</b>
<b>Résultat n-1</b>	<b>- 1 873,99 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-11 784 ,07 €</b>

**Approuvé à l'unanimité**

### **5-Approbation des Comptes de gestion 2022**

Le conseil communautaire donne quitus à la comptable de la collectivité.

**Approuvé à l'unanimité**

### **6-Vote des Affectations de résultat [\(Annexe 2\)](#)**

**Budget principal** : Aucune affectation

**Approuvé à l'unanimité**

**Budget OTI** : Aucune affectation

**Approuvé à l'unanimité**

**Budget SPANC** : Aucune affectation

**Approuvé à l'unanimité**

**ZA Vaison la Romaine** : Aucune affectation

**Approuvé à l'unanimité**

**ZA Sablet** : Il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 à la section d'investissement du budget 2023 pour un montant de **143 473,96 €** (article 1068)

**Approuvé à l'unanimité**

**ZA Entrechaux** : Il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 à la section d'investissement du budget 2023 pour un montant de **73 878,95€** (article 1068)

**Approuvé à l'unanimité**

**ZA Cairanne** : Il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 à la section d'investissement du budget 2023 pour un montant de **10 761,93€** (article 1068)

**Approuvé à l'unanimité**

**ZA St Romain** :Aucune affectation

**Approuvé à l'unanimité**

Roger ROSSIN remercie l'assemblée pour son écoute attentive et invite Monsieur PERILHOU à revenir dans la salle du conseil qu'il avait quitté pendant le vote.

## **7-Attribution des Fonds de Concours pour les communes de :**

**Commune de Vaison-La-Romaine** : Projet de travaux du réseau pluvial rue Jean Jaurès pour un montant estimé des travaux de 310 419,50 € HT. La commune sollicite le fonds de concours à hauteur de 61 000 €.

**Commune de Rasteau** : Projet de travaux de mises aux normes d'accessibilité dans ses bâtiments publics : Ecole, Mairie et rénovation de la toiture de l'école, pour un montant estimé des travaux de 40 102,01 €. La commune sollicite le fonds de concours à hauteur de 19 000 €.

**Commune d'Entrechaux** : Projet de :

- restauration de la toiture de la mairie,
- réhabilitation logement Presbytère,
- Installation d'un point d'eau incendie quartier Fanaud,
- Aménagement du PAV pour les lieux de collecte des ordures ménagères,
- travaux de réhabilitation de la conduite d'eau potable de l'école maternelle,

pour un montant estimé des travaux de 118 564,21€. €. La commune sollicite le fonds de concours à hauteur de 22 000€

**Commune de Brantes** : Projet de construction d'un bâtiment communal comprenant un atelier, une salle fédérative et des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, pour un montant estimé des travaux de 352 400€. La commune sollicite le fonds de concours à hauteur de 11 000€.



## **8-Déclaration d'utilité publique – ZAE (Extension ZA des Ecluses)**

Monsieur ROUX présente le souhait de l'intercommunalité de réaliser une troisième extension sur la ZAE des Ecluses à Vaison la Romaine. La nouvelle extension est prévue en continuité de la dernière phase d'extension (connexion anticipée) et doit permettre une connexion (à créer) sur la RD 975, permettant d'assurer un bouclage de l'ensemble de la zone.

La surface de projet d'extension est d'environ 4.5ha, actuellement cultivés.

Afin de mener à bien ce projet d'extension, la Communauté de communes doit procéder à l'acquisition des terrains, l'aménagement de la zone en conformité avec les attendus du SCOT et la commercialisation des lots.

Cette extension doit permettre notamment la délocalisation d'une grande entreprise tertiaire du territoire (300 emplois) aujourd'hui dans l'obligation de quitter son site actuel avant 2025.

Les différentes études menées et le rapprochement avec l'entreprise concernée par un déplacement ont permis d'établir un plan avec une dizaine de lots, un bassin de rétention et une voie de connexion à la départementale.

Dans le cadre du processus d'acquisition des terrains, une démarche amiable d'acquisition a été privilégiée.

La procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique s'impose désormais à défaut d'avoir pu trouver un accord amiable avec tous les propriétaires des parcelles concernées, eu égard à l'utilité publique que revêt ce projet.

Cette Déclaration d'Utilité Publique, prononcée par arrêté préfectoral après enquête publique, permettrait à la Communauté de communes, en dernier recours et après échec des négociations amiables, de pouvoir recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il est proposé d'autoriser le Président à lancer la procédure et accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet.

Madame ORSATELLI souhaite savoir sur quelle base les propriétaires sont indemnisés. Monsieur le Président et Monsieur Roger ROSSIN lui répondent conjointement en indiquant que l'indemnisation se base sur le prix défini lors de l'enquête publique, par la suite le juge du Tribunal Administratif statue sur la proposition qui est faite.

**Approuvé à l'unanimité**

## **9-Vente du terrain – La Busserette situé à Vaison-La-Romaine**

La Communauté de Communes est propriétaire de la parcelle AS 839 sise 60 AVENUE LÉON BERAUD à Vaison la Romaine d'une surface de 11.428m<sup>2</sup> constituée d'une Maison de 74 m<sup>2</sup> et ses dépendances ainsi qu'un espace majoritairement boisé.

Suite à sa décision de mise en vente, une offre a été formulée par Nicolas GARCERA pour un montant de 450 000 €, conforme à l'estimation de l'avis des domaines. L'acquisition vise à réaliser le « projet ambition vélo » décrit comme un parc nature accueillant en un même lieu des activités liées au cyclisme et aux sports outdoor en général, avec de l'hébergement et du service.

Le projet d'environ 1.3 M € pour la première tranche permettrait à terme la création d'une dizaine d'emplois.

Au regard de l'intérêt du projet, il est proposé de procéder à la vente du terrain à Monsieur Garcera.

Madame Dany MANIN souhaite savoir si l'activité sera dédiée à l'hébergement.

Monsieur le Président lui indique qu'il y aura différentes activités : showroom, rencontres, échanges techniques entre cyclistes.

**Approuvé à l'unanimité**

### **10-Vente de Terrain à la SAFER (Annexe 3)**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la SAFER a fait une offre d'achat sur des parcelles situées sur la commune d'Entrechaux au lieu-dit « la folie » ZA des Amarens.

La SAFER présente une offre sur la base de 12 000 € l'hectare, qui, ramenée à la superficie concernée (1ha 74a 21ca), représente un montant de 20 905 €.

**Approuvé à l'unanimité**

### **11-Adhésion SYPP**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de délibérer à nouveau concernant notre demande d'adhésion au SYPP.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV loi N° 2015-992 du 17 Août 2015), ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Si les priorités sont faites aux économies d'énergie, la loi fixe toutefois des objectifs ambitieux en matière de prévention et de gestion des déchets par le développement de la prévention, de la valorisation matière des déchets et, à défaut, par leur valorisation énergétique. En conséquence, la loi fixe entre autres comme objectif à l'horizon 2025, la diminution de moitié des quantités de déchets mises en décharge et la mise en œuvre d'un plan de prévention des déchets ménagers visant à réduire les déchets produits et pris en charge par les collectivités, à améliorer la valorisation matière et énergétique et réduire fortement le traitement ultime.

Les récentes évolutions réglementaires (Loi AGEC, Loi Climat et Résilience...) nécessitent la mise en œuvre d'une organisation plus efficiente pour mener à bien les objectifs de prévention, de réduction, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Aussi, la prise en compte des évolutions majeures des années à venir dans le domaine de la prévention et la gestion des déchets, oblige la Communauté de Communes à s'adapter, en cherchant à s'inscrire dans un partenariat lui garantissant de mieux mobiliser les ressources techniques et financières.

**Vu** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

**Vu** l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux syndicats mixtes composés d'EPCI,

**Vu** l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriales relatif à l'adhésion de communautés de communes à des syndicats mixtes,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

**Vu** les statuts du Syndicat des Portes de Provence mettant en exergue les compétences de celui-ci ainsi que son fonctionnement,

**Vu** le rapport d'étude, prévu par l'article L.5211-39-2 du CGCT, sur l'adhésion de la Communauté de Communes Vaison Ventoux au Syndicat des Portes de Provence,

Considérant que la Communauté de Communes Vaison Ventoux est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que le Syndicat des Portes de Provence est compétent en matière de prévention, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés, sur l'ensemble des territoires de ses structures adhérentes intégrant quatre préoccupations majeures dans ses actions :

- » La maîtrise des impacts de la gestion des déchets sur l'environnement
- » La préservation de la population vis-à-vis des risques sanitaires
- » Le respect des règles législatives et réglementaires
- » La maîtrise des coûts financiers

Considérant que, au vu des enjeux importants de la gestion des déchets, une coordination et une mutualisation apparaît nécessaire pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux,

Considérant que le Syndicat des Portes de Provence a mis en œuvre un programme local de prévention permettant une lisibilité des objectifs et des actions jusqu'en 2026 sur son périmètre d'intervention,

Considérant que, conformément aux articles L.5711-1 et L.5214-27 du CGCT, et afin que la Communauté de Communes Vaison Ventoux adhère au SYPP, il convient que le conseil communautaire et les conseils municipaux se prononcent sur cette adhésion dans un délai de trois mois,

Considérant que, dans le cadre de cette adhésion, la Communauté de Communes Vaison Ventoux reste pleinement compétente en matière de collecte et de fiscalité déchets,

Il est proposé de :

- **SE PRONONCER** favorablement pour l'adhésion de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Vaison Ventoux au SYPP à compter du 1er juillet 2023
- **SOLLICITER** le comité syndical du SYPP afin de statuer sur sa demande d'adhésion et procéder ainsi à une modification statutaire
- **DEMANDER** aux communes membres de délibérer pour se prononcer sur l'adhésion au SYPP
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion

Monsieur Jean-François PERILHOU précise que cette nouvelle demande d'adhésion sera présentée à nouveau au comité syndical du SYPP.

**Pour : 27**  
**Abstention : 1**

## 12-Remplacement de la représentation au PNR Ventoux

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Vaison Ventoux est associée au projet de création du Parc Naturel Régional autour du Mont Ventoux.

Suite à la démission de Jean-Christophe CAMP, délégué titulaire, l'intercommunalité est appelée à désigner un nouveau délégué titulaire pour être représentée,

- au titre du Comité Syndical
- au titre du LEADER
- au titre de l'Espace VALLEEN

A ce titre, l'intercommunalité est appelée à désigner un délégué parmi les conseillers communautaires, afin d'être représentée au comité de pilotage du parc naturel régional du Mont Ventoux.

Monsieur le Président appelle aux candidatures parmi l'assemblée pour le poste de délégué titulaire.

Se déclare candidat :

- Gérard RAINERI

Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée, après l'accord du conseil communautaire. Il est donc procédé au vote :

- Gérard RAINERI : 27 voix
- Abstention : 1

Monsieur **Gérard RAINERI** est désigné titulaire à la majorité des voix.

Monsieur le Président appelle aux candidatures parmi l'assemblée pour le poste de délégué suppléant.

Se déclare candidat :

- Alain BERTRAND

Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée, après l'accord du conseil communautaire. Il est donc procédé au vote :

- Alain BERTRAND : 28 voix

Monsieur Alain BERTRAND est désigné suppléant à la majorité des voix.

**Pour : 27**  
**Abstention : 1**

### **13 Création d'un Relais vacances Vaison Ventoux (Partenariats CAF et MSA)**

Madame Chantal FRITSCH rappelle que depuis son origine, la Communauté de Communes nourrit une ambition forte en matière d'enfance et de jeunesse ainsi qu'en matière de soutien à la parentalité au travers du Contrat Territorial Global signé conjointement avec la CAF et la MSA.

Dans cette continuité, il est proposé de créer et d'animer un Relais vacances, à destination de l'ensemble des familles vivant sur son territoire. Ce nouvel accueil viendra compléter l'offre du service public, en matière d'enfance, de jeunesse et de parentalité déjà existant.

Ce relais est créé pour accompagner les familles dans la création et la réalisation des vacances de leurs enfants.

Il est proposé que l'accueil des familles se tienne au siège de la Communauté de communes, avec une permanence d'une demi-journée par semaine et sur rendez-vous pour le restant de la semaine.

Chantal FRITSCH précise que ce dispositif est financé par la CAF et la MSA dans le cadre du CTG et soumet au vote ce point à l'assemblée

**Approuvé à l'unanimité**

Monsieur le Président remercie Madame Chantal FRITSCH pour la présentation de ce nouveau service qui vient renforcer la politique sociale de notre intercommunalité, qui se positionne dans une approche d'encouragement, et d'accompagnement du pouvoir d'achat.

### **14 Renouvellement de l'adhésion Clic Haut Vaucluse**

Monsieur le Président rappelle que le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique, dénommé CLIC, dont l'activité a débuté le 1er juin 2008, a pour mission d'accompagner les personnes âgées du territoire dans la recherche d'aides qui leur sont destinées.

Il est proposé de reconduire le versement d'une subvention annuelle correspondant à 0,50 € par habitant, au titre des années 2023 et 2024.

**Approuvé à l'unanimité**

## 15 Petite ville de demain (PVD) *(Annexe 4)*

La commune de Vaison-la-Romaine et la Communauté de Communes Vaison Ventoux ont été retenues par l'Etat dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVD) en juin 2021.

A l'issue d'un diagnostic de territoire et de l'identification des enjeux, quatre axes stratégiques ont été définis, avec 17 orientations associées auxquels se réfèrent la convention-cadre Petites Villes de Demain, valant Opération de revitalisation du territoire.

Cette convention établit un plan d'action évolutif du projet de territoire. Elle précise les modalités d'accompagnement des différents partenaires et définit le plan de financement de l'opération.

Cette convention sera cosignée par l'Etat, le Département du Vaucluse, la Commune et la Communauté de Communes Vaison Ventoux, pour une durée de 4 ans.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la Convention Petite Ville de Demain.

**Approuvé à l'unanimité**

## 16 Demande de subvention DSIL au titre de 2023 - Pôle Culture Jeunesse

La Communauté de Communes Vaison Ventoux envisage depuis plusieurs années de réaliser la construction d'un pôle Culture et Jeunesse Intercommunal. Un ensemble attractif, convivial, performant, regroupant au sein d'un même bâtiment, plusieurs équipements intercommunaux destinés aux enseignements artistiques et à la jeunesse et actuellement hébergés sur plusieurs sites : école de musique, école de danse, club jeunes, école multisports.

L'objectif principal de ce nouvel équipement vise à faire évoluer et à améliorer l'offre existante en s'inscrivant dans un projet plus ambitieux pour notre intercommunalité.

Monsieur le Président propose de solliciter la DSIL sur la totalité du projet à hauteur de 1 700 000 € répartis sur deux années.

Au titre de l'année 2023 à hauteur de 850 000 € concernant la première tranche.

Au titre de l'année 2024 à hauteur de 850 000 € concernant la deuxième tranche.

**Approuvé à l'unanimité**

## 17 Demande de subvention auprès de la DREAL au titre du 6ème appel à projet pour la Vélo Route de l'Ouvèze

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes souhaite encourager et sécuriser la pratique du cyclisme sur son territoire en aménageant une vélo-route le long de l'Ouvèze.

Monsieur le Président rappelle que l'aménagement de cette vélo-route est envisagé sur 32 km, permettant ainsi de desservir 6 communes dont le centre-ville de Vaison la Romaine.

Il convient donc dès à présent de solliciter la DREAL pour l'obtention d'une subvention à hauteur du montant maximum pouvant être alloué.

Monsieur le Président précise que dans le cadre du tracé emprunté par la vélo-route, les communes traversées gardent leur souveraineté.

**Approuvé à l'unanimité**

## **18 Dépôt permis de construire – Micro Crèche de Rasteau**

Afin de répondre aux besoins du territoire en matière d'accueil des jeunes enfants, la Communauté de Communes Vaison Ventoux, compétente en la matière, souhaite compléter l'offre actuellement disponible par une micro-crèche sur la commune de Rasteau.

Pour ce faire, la commune de Rasteau met à disposition du projet une parcelle (E1127) de 800 m<sup>2</sup> à proximité du stade accessible par la « traverse du stade ».

Ce terrain est raccordable aux réseaux publics d'assainissement, d'eau potable et d'électricité. Pour le pluvial, une convention de passage sera établie sur les parcelles E1054 et 1128 actuellement propriétés de la commune.

Le Président informe qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire en Mairie pour réaliser les travaux de construction de la Micro Crèche de Rasteau.

Il demande au conseil communautaire de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire au nom et pour le compte de la Communauté de Communes Vaison Ventoux, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

**Pour : 27**  
**Abstention : 1**

## **19 Dépôt permis de construire – Pôle Culture Jeunesse**

La Communauté de Communes Vaison Ventoux a décidé de mettre en œuvre un projet de Pôle Culture Jeunesse Intercommunal afin de réunir au sein d'un même bâtiment, plusieurs équipements intercommunaux destinés aux enseignements artistiques et à la jeunesse (école de musique, école de danse, club jeunes).

L'objectif principal de ce nouvel équipement vise à faire évoluer et à améliorer l'offre existante en s'inscrivant dans un projet plus ambitieux pour notre intercommunalité.

Ce nouvel équipement sera implanté sur un terrain mis à disposition par la commune de Vaison la Romaine, détachement d'un foncier plus vaste destiné à l'accueil d'équipements publics.

Le site est à proximité immédiate des équipements scolaires (école primaire, collège et lycée) et sportifs (stade et gymnase), facilitant l'accès d'une partie du public actuel à ces services et offrant de nouvelles opportunités pour leur développement.

Le foncier mis à disposition du projet par la ville de Vaison la Romaine est classé au PLU en une zone urbaine réservée aux équipements et services d'intérêt collectif au sein du futur quartier « Brusquet Ouest »

Jean-François PERILHOU demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour compte de l'intercommunalité ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux sus visée.

**Approuvé à l'unanimité**

## **21 Motion de soutien à la crise viticole**

Constatant que la filière viticole fait face à des difficultés majeures liées à une évolution de la consommation et à l'accumulation de plusieurs facteurs d'ordre sanitaire, économique et climatique :

- La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid et l'arrêt pendant des mois du secteur de la restauration ont fortement impacté la commercialisation de nos vins ;
- La Taxe Trump imposée d'octobre 2019 à juin 2021 a pesé lourd dans la perte de compétitivité des vins français à l'export ;
- La baisse globale de la consommation s'intensifie sur les vins rouges avec une chute de 32% entre 2011 et 2021 ;

Observant une production 2021 supérieure aux prévisions malgré le gel d'avril 2021,

Considérant la place de la viticulture dans l'économie locale et touristique, la renommée des appellations locales, l'engagement de ses viticulteurs pour produire des vins de haute qualité,

Constatant que l'interprofession et l'ensemble des acteurs du vignoble des Côtes du Rhône se mobilisent pour enclencher le virage vers une viticulture d'avenir (adaptation des volumes à l'équilibre des marchés, réflexions sur les cultures alternatives...) mais que le soutien de l'Etat reste indispensable pour traverser cette crise majeure,

### **Les membres du conseil communautaire Vaison Ventoux,**

Apportent leur entier soutien aux acteurs du secteur vitivinicole en cette période de vents contraires,

Demandent à Monsieur le président de la République de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à la catastrophe économique qui s'amplifie de jour en jour dans la filière viticole, notamment en entendant les revendications des professionnels du secteur.



**Pour toutes ces raisons, le Conseil Communautaire souhaite**

**Exprimer son soutien** à la profession des viticulteurs, dans leur volonté de préserver l'essence même de leur activité,

**Alerter les pouvoirs publics** sur les dangers économiques qu'engendre cette crise.

**Approuvé à l'unanimité**

**22-Questions diverses**

Fin de la séance 20h10